



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

សំណុំរឿងលេខ: ០០១/១៨ កក្កដា ២០០៧/អវតក/អជសដ

Case File/Dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber
LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
..... 30 / 06 / 2010
ម៉ោង (Time/Heure) : 10 : 00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SANNA RADA

Composée comme suit : M. le juge NIL Nonn (Président)
Mme la juge Silvia CARTWRIGHT
M. le juge YA Sokhan
M. le juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le juge THOU Mony

Date : 30 juin 2010

Type de document : PUBLIC

ឯកសារបានថតចម្លងតាមប្រព័ន្ធដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date/Date de certification):
..... 30 / 06 / 2010
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SANNA RADA

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE PRONONCÉ DU JUGEMENT (HORAIRE)

Co-procureurs :

Mme CHEA Leang
M. Andrew CAYLEY

Accusé :

KAING Guek Eav *alias* DUCH

Avocats des parties civiles :

Me KONG Pisey Me TY Srinna
Me HONG Kimsuon Me Pierre Olivier SUR
Me YUNG Panith Me Alain WERNER
Me KIM Mengkhy Me Brianne McGONIGLE
Me MOCH Sovannary Me Annie DELAHAIE
Me Silke STUDZINSKY Me Elizabeth RABESANDRATANA
Me Martine JACQUIN Me Karim KHAN
Me Philippe CANONNE Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS
Me Christine MARTINEAU

Avocats de la défense :

Me KAR Savuth
Me François ROUX
Me Marie-Paule CANIZARÈS



La **Chambre de première instance** des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;

AYANT ÉTÉ SAISIE du dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC en application de la « Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre l'ordonnance de renvoi rendue dans le dossier *Kaing Guek Eav alias Duch* », prononcée oralement par la Chambre préliminaire le 5 décembre 2008 et déposée dans sa version khmère le 9 décembre 2008¹ ;

RAPPELLANT l' « Ordonnance fixant la date de prononcé du jugement » en date du 24 mai 2010² ;

CONFORMÉMENT à la Règle 98 du Règlement intérieur ;

PAR LA PRÉSENTE :

DIT que la Chambre de première instance prononcera son jugement dans le dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC concernant l'Accusé *Kaing Guek Eav alias Duch* le lundi 26 juillet 2010, à 10 heures dans la salle d'audience principale des CETC ;

ORDONNE EN OUTRE que la présente Ordonnance soit notifiée aux parties et au Bureau de l'administration, et publiée sur le site Web officiel des CETC. *NWR*

Phnom Penh, le 30 juin 2010

Le Président de la Chambre de première instance



¹ Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre l'ordonnance de renvoi rendue dans le dossier *Kaing Guek Eav alias « Duch »*, 5 décembre 2008 (Doc. n° D99/3/42).

² Doc. n° E182.